



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

multipropriété

Question écrite n° 75975

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la difficulté de céder les parts détenues par des particuliers dans des sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé. En effet, au moment de l'acquisition de parts de société d'attribution d'immeubles leur donnant droit à la jouissance d'un appartement à temps partagé, pendant une ou plusieurs semaines par an, les acheteurs ne sont quasiment jamais informés du fait qu'ils devront s'acquitter de charges annuelles assez élevées. De fait, les acheteurs, après quelques années de jouissance, souhaitent se défaire de leurs semaines. Mais la cession de leurs parts est impossible, le marché étant saturé. De plus, ces personnes se heurtent aux dispositions de l'article L. 212-9 alinéa 9 du code de la construction et de l'habitation qui interdit aux propriétaires de ces parts de se retirer de la société. Ce qui pose aussi un problème lorsque ces parts ont été héritées. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre, et dans quel délai, pour que ces propriétaires puissent vendre leurs parts, et s'il compte abroger l'article 212-9 alinéa 9 susmentionné. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il n'est pas envisagé de modifier les dispositions de l'article L. 212-9 du code de la construction et de l'habitation pour permettre le retrait d'un associé pour justes motifs. En effet, l'instauration d'une telle faculté remettrait en cause le fonctionnement de la société et à terme son équilibre financier puisqu'elle permettrait à un associé de se soustraire à ses obligations, notamment celles relatives au paiement des charges qui seraient alors impayées et qui seraient inévitablement transférées aux autres associés.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75975

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9636

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3156